

Département  
Des Deux-Sèvres

République Française

Arrondissement  
De Bressuire

**S E V T**

Siège :  
2 Rue Marcel Morin  
79100 THOUARS CEDEX  
Tél. 05.49.66.01.06

**SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 22 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de février le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en session extraordinaire en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du comité du 17 février 2023, conformément à l'article L2121-17 du CGCT, il peut délibérer valablement ce jour sans condition de quorum.

Date de la convocation : 17 Février 2023	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 15 Absents excusés : 7 Absents : 12 Votants : 15
--	---

**PRESENTS :**

M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. CHARBONNEAU Claude ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GELÉE Maryline ; M. JEUDI Daniel ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PILLOT Jean ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel

**Également présent :** M. SERRE DE LOURTIUUX Jérôme-Antoine, Trésorier

**ABSENTS EXCUSES :**

M. DABIN Michel ; M. DUPAS Bruno ; M. JOZEAU Jacky ; M. METREAU Jacques ; M. POUPIN Pascal ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. RENAUD Denis

**ABSENTS :**

M. AIGUILLON Mickaël ; M. AUBRUN Thomas ; M. BARANGER Olivier ; M. BICHON Laurent ; M. CESBRON Patrice ; M. CHAUVIN Hervé ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. FUZEAU Bruno ; M. LIGNE Alain ; M. MOTARD Jérôme ; M. NERBUSSON Joël ; M. WOJTCZAK Richard

**Secrétaire de séance :** M. SOULARD Claude

**PROGRAMME RE-SOURCES**  
**CONTRAT TERRITORIAL THOUARSAIS-SENEUIL 2023-2025 :**  
**SIGNATURE DU CONTRAT**

Monsieur le Président expose :

Pour rappel, le comité de pilotage du 27 novembre 2019 a validé le contrat territorial 2020-2025, ainsi que sa stratégie sur les BAC du Pays Thouarsais et des sources de Seneuil.

Ce contrat territorial se déploie sur 6 ans, mais il se décompose en deux périodes de 3 ans.

L'année 2022 (3<sup>ème</sup> année du programme) a été dédiée à la réalisation d'un bilan technique et financier à mi-parcours.

A l'automne 2022, le bilan et les résultats observés sur les trois premières années de mises en œuvre du contrat, a permis d'affiner les actions agricoles, de revoir les objectifs et valider les engagements des partenaires. Le contrat territorial 2023-2025 et son contenu ont de nouveau été validés lors du comité de pilotage du 18 octobre 2022.

Les détails du programme sont présentés dans les paragraphes suivants.

### **Objectifs de qualité d'eau**

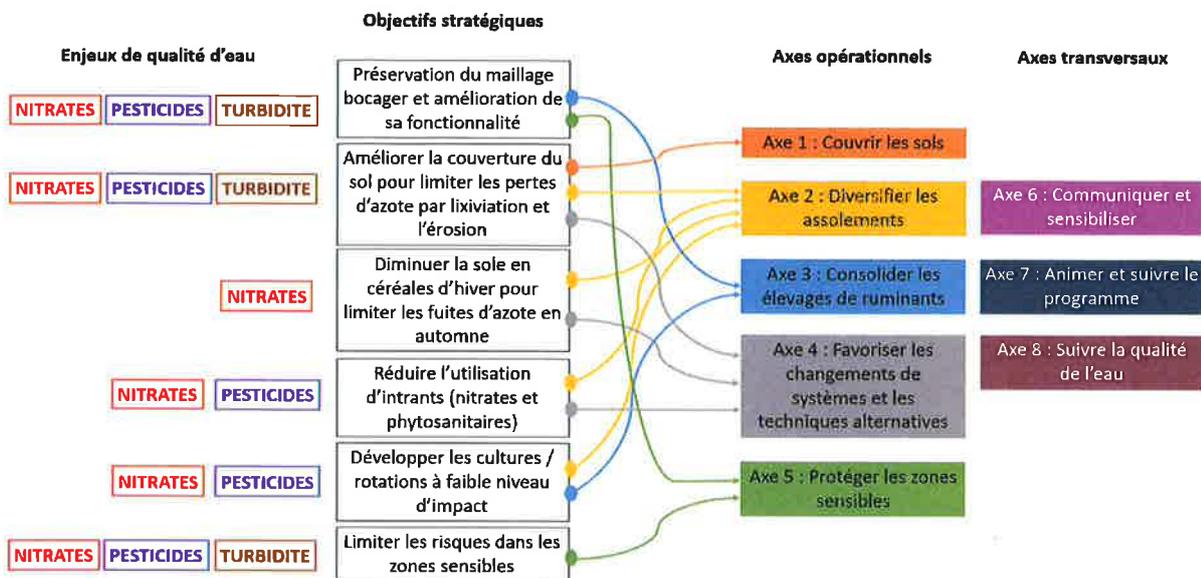
Les objectifs pour les résultats vis-à-vis de la qualité de l'eau sont détaillés dans le tableau suivant. Ils ont été validés lors du comité de pilotage du 21 juin 2019, afin de tendre vers les objectifs fixés dans le cadre du SAGE Thouet.

Enjeu	Thouarsais	Seneuil
<b>Nitrates</b>	<b>Enjeu prioritaire</b> Pas de Jeu : < 60 mg/L Ligaine : < 50 mg/L Lutineaux : < 65 mg/L	<b>Enjeu prioritaire</b> Moyenne < 40 mg/L Percentile 90 < 50 mg/L
	<b>Réduction de 20 % par rapport à [2014-2018]</b>	
<b>Pesticides</b>	< 0,1 µg/L par molécule < 0,5 µg/L pour toutes les molécules	< 0,1 µg/L par molécule < 0,5 µg/L pour toutes les molécules
<b>Turbidité</b>	Pas d'enjeu	Limiter les pics hivernaux <b>Moy &lt; 1,3 NTU (moy 2014_18)</b> <b>Max &lt; 20 NTU (valeur max « normale » en année pluvieuse)<sup>1</sup></b> <b>Fréquence de dépassement de 2 NTU &lt; 15 % (amélioration par rapport à la moy 2014_18)</b>

<sup>1</sup> L'objectif est de ne plus obtenir des valeurs très élevées (50 NTU comme en 2016)

### **Objectifs et axes stratégiques**

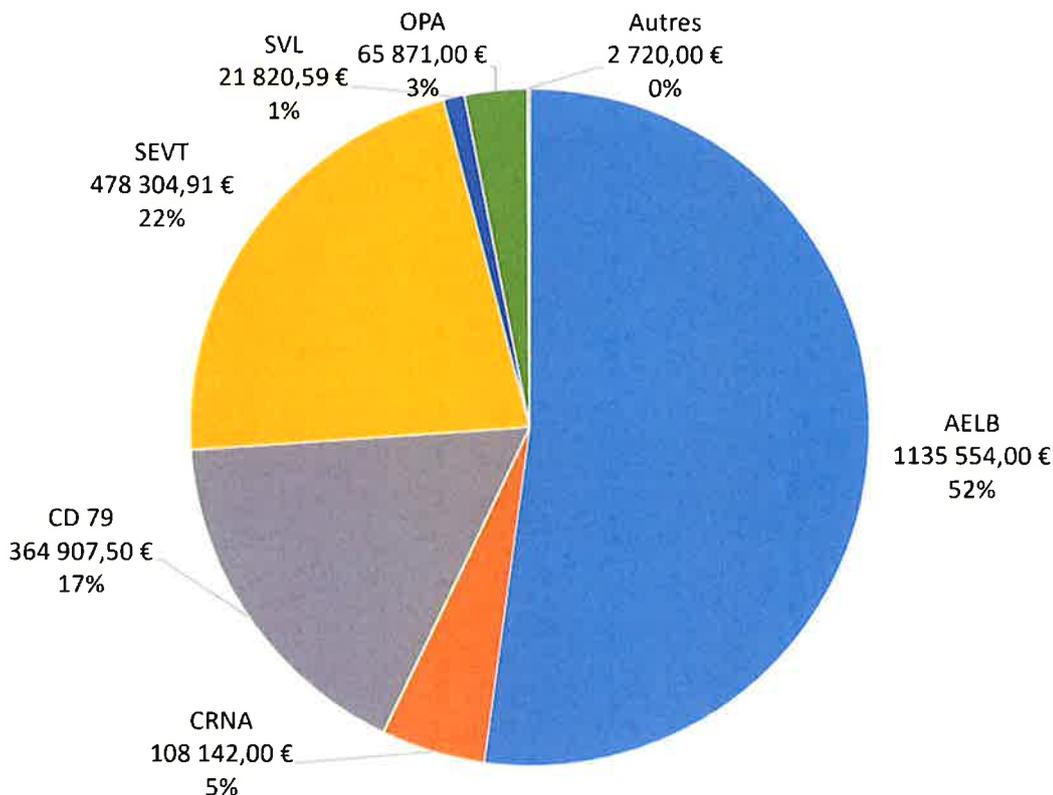
Le schéma ci-dessous reprend les axes opérationnels qui sont développés dans le programme d'actions 2020-2025, pour répondre aux trois enjeux de qualité de l'eau : les nitrates, les pesticides et la turbidité.



### Principales actions et budgets prévisionnels par porteur

	Porteur	2023	2024	2025	2023-2025	Total 6 ans
Actions collectives agricoles (Axes 1 à 5)	SEVT	44 690 €	32 330 €	7 900 €	84 920 €	202 275 €
Actions collectives agricoles (Axes 1 à 4)	OPA	24 215 €	20 345 €	14 495 €	59 055 €	131 505 €
Accompagnement individuel	OPA	37 800 €	28 350 €	21 600 €	87 750 €	292 710 €
Acquisitions foncières	SEVT	100 000 €	100 000 €	100 000 €	300 000 €	600 000 €
Travaux gouffres	SEVT	40 000 €	0 €	0 €	40 000 €	40 000 €
Autres actions	SEVT	3 000 €	3 000 €	3 000 €	9 000 €	97 400 €
Aménagements fonciers	CD 79	243 950 €	804 950 €	218 730 €	1 267 630 €	1 417 630 €
Communication	SEVT	17 500 €	12 500 €	12 500 €	42 500 €	75 000 €
Animation (générale + agricole)	SEVT	112 000 €	112 000 €	112 000 €	336 000 €	672 000 €
Suivi qualité de l'eau	SEVT	14 000 €	14 000 €	14 000 €	42 000 €	84 000 €
<b>TOTAL</b>					<b>2 268 855 €</b>	<b>3 612 520 €</b>

## Répartition prévisionnelle des financeurs 2023-2025



Le programme d'actions est défini et cadré dans un contrat territorial de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Ce dernier sera signé avec les différents partenaires du SEVT qui s'engagent pour la protection de la qualité de l'eau.

Il est demandé au Comité Syndical de valider et d'autoriser le Président du SEVT à signer les pièces relatives à ce programme.

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ VALIDE le programme d'actions tel qu'il est défini ci-dessus et cadré dans un contrat territorial de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce programme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Bernard GAUFFRETEAU

